

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES - BUREAU DES PROCEDURES
D'UTILITE PUBLIQUE**

COMMUNE DE DOURGES ET OSTRICOURT

**ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET DE MISE EN
COMPATIBILITE DES PLANS LOCAUX D'URBANISME, MISE EN
COMPATIBILITE DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT ET
D'URBANISME DE LILLE METROPOLEVALANT ENQUETE
ENVIRONNEMENTALE, ENQUETE PARCELLAIRE**

AVIS D'ENQUETES

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté interpréfectoral, une enquête d'utilité publique, de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Dourges et Ostricourt et mise en compatibilité du schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et valant enquête environnementale, ainsi qu'une enquête parcellaire auront lieu conjointement en Mairies de DOURGES et OSTRICOURT pendant 39 jours, du 15 mars au 22 avril 2010 inclusivement sur le projet d'**EXTENSION DE LA PLATE-FORME MULTIMODALE PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR LA PLATE-FORME MULTIMODALE DE DOURGES.**

M. Bernard DECUYPER, ingénieur CNAM, Chef du service Constructions publiques à la Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais, retraité, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de DOURGES. Toute correspondance relative à l'enquête pourra y être adressée.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquête en Mairies de **DOURGES et OSTRICOURT** aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie de **DOURGES.**

Concernant l'enquête parcellaire, les observations pourront également être envoyées aux Maires des communes susvisées.

Le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public les :

- lundi 15 mars 2010 de 9 h à 12 h en Mairie de DOURGES ;
- jeudi 25 mars 2010 de 14 h à 17 h en Mairie d'OSTRICOURT ;
- vendredi 2 avril 2010 de 9 h à 12 h en Mairie de DOURGES ;
- lundi 12 avril 2010 de 14 h à 17 h en Mairie d'OSTRICOURT ;
- jeudi 22 avril 2010 de 9 h à 12 h en Mairie de DOURGES.

A l'issue des enquêtes, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et pour rédiger ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteurs seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairies de DOURGES et OSTRICOURT. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).